

# FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DE L'AIN

19 rue du 4 septembre - CS 20009 - 01001 BOURG EN BRESSE Tél. 04.74.22.25.02 – www.fdc01.fr

# NOTICE EXPLICATIVE : VALIDATION DU PERMIS DE CHASSER Saison 2024-2025

Cher(e) adhérent(e),

Pour plus de facilité et un gain de temps, nous vous invitons à privilégier la **VALIDATION SUR INTERNET** disponible dès le **4 juin 2024** sur notre site <u>www.fdc01.fr</u>, Rubrique «<u>Permis de chasser</u>».

#### Important à savoir :

- ➤ Le permis national est valable pour l'ensemble des espèces chassables, sur l'ensemble du territoire national. Seul exception, si vous souhaitez chasser le sanglier dans un des départements de droit local (57,67 et 68); dans ce cas, vous devez obligatoirement vous acquitter d'une contribution sanglier valable sur les 3 départements.
- > Opération parrainage pour tous ceux qui ont raccroché leur fusil depuis plus de 3 saisons : nous contacter.
- ➤ Vérification de vos coordonnées postales (suite au nouvel adressage dans les communes)

Après la saisie et l'enregistrement de votre validation, la correction des erreurs (orthographe du nom ou prénoms) ne sera possible que sur présentation d'un document d'identité.

Toute validation, modification des données, et délivrance d'un duplicata correctif, est soumis à un contrôle FINIADA (FIchier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes).

Pour tout renseignement, vous pouvez joindre directement le **service validation au 04 .74.22.45.72,** ouvert lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Vous trouverez au dos du document les informations pour remplir votre bon de commande.

Merci de bien vouloir nous excuser si, pour des raisons diverses, ces documents vous ont été adressés par erreur.

TSVP  $\square$ 

### **Comment demander votre validation**

## ▶ PAR INTERNET : Ce service n'est pas accessible aux mineurs.

Sur notre site www.fdc01.fr rubrique Permis de chasser.

Suite à une décision de la FNC, un nouveau site national de validation en ligne à été créé.

C'est pourquoi vous devrez créer votre compte (voir flyer ci-joint), pour pouvoir vous connecter et valider en ligne.

Votre titre est à imprimer directement chez vous.

- ✓ Paiement sécurisé par carte bancaire (3D Secure)
- ✓ Visualisez votre choix et imprimez sur papier A4 blanc
- ✓ Simple : réimprimez votre validation à tout moment

Après le paiement par CB, vous recevez sur votre boite mail le ticket de paiement et la confirmation de votre validation à laquelle est jointe votre titre en format .pdf. (vérifiez vos spams!)

Avant le règlement par carte bancaire, il est IMPORTANT de vérifier et relire votre demande pour éviter les erreurs et une mauvaise validation. En cas de doute, revenez à la page précédente ou fermez la fenêtre pour recommencer votre saisie.

Une validation ne peut être modifiée ou supprimée. Impossible d'annuler le paiement

#### ▶ PAR COURRIER : bon de commande joint

✓ Pour permettre un bon traitement de votre dossier, vérifiez les informations portées sur le bon de commande et corrigez ou complétez si nécessaire, <u>attention votre adresse doit être à iour.</u>

- ✓ Pour les mineurs ou majeurs sous tutelle, ne pas oublier de compléter l'autorisation,
- ✓ Chèque à établir avec le montant <u>exact</u> du bon de commande à l'ordre de **«Régie de recettes FDC01»**,
- ✓ Ne pas oublier de cocher la case si vous désirez recevoir votre validation avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024,
- ✓ N'oubliez pas de cocher le carnet bécasse (voir ci-dessous)
- ✓ Retournez le bon de commande **SIGNE** accompagné du règlement

#### ► INFORMATIONS :

# > Carnet de prélèvement bécasse :

Vous devez <u>impérativement</u> préciser votre choix : soit le carnet de prélèvement bécasse <u>papier</u>, soit saisir vos prélèvements en créant votre compte sur l'<u>application ChassAdapt</u> disponible sur smartphone (Google Play et App Store), soit ne pas demander de carnet de prélèvement.

Tout choix d'un carnet papier ne permet plus, pour la saison en cours, le changement de support pour CHASSADAPT.

Sur notre site <u>www.fd01.fr</u>, espace de connexion, saisie en ligne, vous avez la possibilité de déclarer en ligne vos prélèvements ou l'absence de capture en vous identifiant avec le numéro figurant sous le code barre de votre validation et votre date de naissance : <u>dans ce cas, pas besoin de renvoyer le carnet !</u>

#### > Assurance Chasse : Pensez à souscrire

La souscription d'une assurance **Responsabilité Civile Chasse est obligatoire** et vous devez, en cas de contrôle, présenter l'attestation avec votre permis et votre validation.

Vous avez la possibilité de souscrire votre assurance RC Chasse obligatoire en même temps que votre validation (tarif 20.5 €, conditions préférentielles jointes), une attestation sera alors imprimée sur votre document de validation annuelle.

Pour toute question relative à la RC Chasse, contactez directement notre courtier **BS ASSURANCE au 03 81 25 01 10**. Sinon, renouvelez votre contrat auprès de votre assureur.